

La nouvelle loi sur l'université : une menace ou une chance ?

Stéphane Jaffard, président de la Société Mathématique de France

Michèle Leduc, présidente de la Société Française de Physique

Armand Lattes, président de la Fédération Française des Sciences Chimiques

Les sciences exactes sont au cœur d'un paradoxe : la recherche la plus en pointe conditionne les progrès des hautes technologies, indispensables pour résoudre les problèmes de l'énergie, de l'environnement ou de la communication. Or, participer à cette aventure ne motive plus les étudiants : les licences scientifiques sont désertées et les élèves des écoles d'ingénieur les plus prestigieuses préfèrent des cours de management aux études scientifiques. Les causes sont multiples : les lycéens sont mal informés sur les débouchés professionnels des filières proposées après le bac ; ils n'ont aucune idée de leur chance de succès et le taux d'échec est catastrophique en première année de licence, ce qui signifie qu'une fraction notable d'entre eux s'inscrit là par défaut et non par choix ; à l'université, des locaux délabrés, voire insalubres, donnent l'image d'une science vétuste et déconsidérée. Ces problèmes doivent être traités d'urgence. Pour aller plus loin, la préparation de la nouvelle loi aurait dû ouvrir une vraie concertation entre les acteurs de l'enseignement, de la recherche et de l'industrie; elle n'a malheureusement pas eu lieu. Les premières conclusions d'une réflexion initiée au sein de nos trois sociétés peuvent être consultées sur nos sites web. Notre intention est d'indiquer quelques pistes avant que toutes les décisions ne soient prises.

Universités et grandes écoles : la fin du divorce ?

Le système français repose sur trois pieds : les universités, les organismes de recherche et les grandes écoles ; leurs évolutions ne peuvent pas être conçues séparément. Une constatation brutale s'impose : à de trop rares exceptions près, les meilleurs laboratoires sont dans les universités et les meilleurs étudiants dans les grandes écoles. Chacun voit l'absurdité de ce système bien français ! Il est vital de rapprocher les deux types d'établissements par des structures fédératives, en multipliant les laboratoires mixtes et, pourquoi pas, en amorçant l'hybridation entre les classes préparatoires aux grandes écoles et les premiers cycles universitaires. Les grandes écoles joueront ainsi un rôle de médiateur entre les universités et les entreprises, dont la culture devra évoluer suffisamment pour qu'elles reconnaissent, comme c'est le cas chez nos voisins britanniques ou allemands, le titre de docteur aussi bien que celui d'ingénieur. Ces nouveaux partenariats seront facilités par une mobilité accrue des enseignants-chercheurs entre les différents types d'établissements et vers les entreprises. A tous les niveaux les étudiants doivent pouvoir se réorienter facilement grâce à la multiplication de passerelles entre différents cursus et établissements.

Quelles carrières pour les jeunes docteurs ?

Des menaces récurrentes planent sur l'avenir du CNRS. Cependant il est le moteur irremplaçable de la recherche fondamentale. Les chercheurs à plein temps jouent un rôle structurant indispensable dans de nombreux laboratoires. Certaines activités de recherche, comme celles sur les grands instruments tels que les synchrotrons ou les télescopes, nécessitent une totale disponibilité des personnels impliqués. Bien plus, la possibilité de se consacrer pleinement à la recherche pendant une partie significative de leur carrière doit être accrue pour les enseignants-chercheurs. Alors que la fuite des cerveaux devient préoccupante, il est urgent d'augmenter l'attractivité des carrières de recherche, surtout si l'on tient compte des conditions de rémunération bien inférieures à celles des jeunes ingénieurs dans l'industrie.

Nous sommes opposés à toute précarisation de la recherche ; des CDD de longue durée pour les jeunes post-doctorants ne seraient qu'une mauvaise imitation du système américain. La possibilité d'embauche sur postes permanents de jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs avant 30 ans est favorable aux carrières des femmes. C'est aussi un facteur d'attractivité de brillants scientifiques du monde entier; rappelons que le CNRS recrute plus de 30% d'étrangers.

Des dérives à prévenir

Des moyens importants vont être concentrés sur quelques grandes universités motrices de la recherche française, avec l'espoir de leur faire gagner des places dans le classement de Shanghai. Nous n'ignorons pas le rôle d'entraînement d'établissements plus libres de leurs mouvements et mieux dotés que d'autres. Cependant le monde de la recherche est en perpétuelle mutation : quelques recrutements bien choisis peuvent suffire à faire émerger en peu d'années un laboratoire de grande valeur; le regroupement d'établissements au sein de PRES (les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) permet de créer des pôles d'excellence nouveaux. Il faut empêcher que ne se creuse irrémédiablement un fossé qui figerait le paysage scientifique français.

Les pouvoirs des présidents d'université vont s'accroître sans contre-pouvoirs à l'intérieur de leur établissement; il faut contrebalancer cette présidentialisation au niveau national. La nouvelle instance d'évaluation, l'AERES, dotée de moyens humains et financiers suffisants, doit fournir des conclusions suivies de conséquences manifestes, discipline par discipline, sur le financement des universités. L'évaluation individuelle des chercheurs ne saurait être valablement effectuée en interne dans chaque établissement : dans la plupart des pays elle est largement assurée par un organisme national, y compris aux Etats Unis où la National Science Foundation joue un rôle central.

Dans l'immédiat un certain nombre de mesures d'urgence doivent être prises pour éviter les dérives rendues possibles par la loi. Il faut maintenir la recherche française dans sa diversité au sein d'établissements enfin dotés de moyens suffisants. Les vieux cloisonnements, dont l'héritage remonte parfois à la Révolution, feront place à des structures perméables et évolutives, au sein desquelles étudiants, enseignants, chercheurs et ingénieurs pourront mieux évoluer.